



# Commune de Cressier

---

## Procès-verbal Assemblée communale ordinaire du 10 mai 2016

Présidence :	Jean-Daniel Pointet, Syndic
Citoyennes et citoyens présents :	53
Invités et Auditeurs:	-
Presse :	Freiburger Nachrichten, Madame Etelka Müller Murtenbieter, Madame Aliko Eugenidis

**Jean-Daniel Pointet** ouvre la séance à 20h00. Au nom du Conseil communal, il souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens de Cressier venus à cette Assemblée communale ordinaire de printemps ; il les remercie de l'intérêt qu'ils portent à la vie du village.

Le Syndic salue Madame la Députée Madeleine Hayoz et aussi les deux journalistes représentant le Freiburger Nachrichten et le Murtenbieter.

**Jean-Daniel Pointet** profite de cette ouverture d'assemblée pour présenter les trois nouveaux conseillers communaux élus brillamment lors des dernières élections. Il s'agit de Messieurs Léo Colautti, Gaëtan Grossrieder et Jean-Pierre Pürro. Ces nouveaux membres sont applaudis chaleureusement.

L'assemblée a été convoquée par avis dans la Feuille officielle n° 16 du 22 avril 2016, par affichage au pilier public, sur internet et par distribution d'une convocation à tous les ménages. L'ordre du jour est le suivant

### Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'assemblée du 1<sup>er</sup> décembre 2015
2. Comptes 2015
  - 2.1 compte de fonctionnement
  - 2.2 compte d'investissement
  - 2.3 rapport de la commission financière
  - 2.4. approbation
3. Nominations des membres des commissions communales pour la période administrative 2016 – 2021:
  - Cinq membres de la commission financière
  - Trois membres de la commission d'aménagement
  - Quatre membres de la commission de naturalisation
4. Mode de convocation pour l'Assemblée communale pour la période administrative 2016 – 2021
5. Délégation de compétences au Conseil communal pour transactions immobilières jusqu'à CHF 50'000.00 par objet
6. Délégation de compétences au Conseil communal pour la vente de terrain de la zone artisanale à hauteur de CHF 100.00 à CHF 110.00 / m<sup>2</sup> aménagé
7. Divers



# Commune de Cressier

---

**Jean-Daniel Pointet** demande si quelqu'un a des questions ou des remarques à formuler au sujet de la convocation.

Aucune remarque, ni question n'étant formulée, l'assemblée est déclarée ouverte.

Sont désignés comme scrutateurs :

- Monsieur Bertrand Hayoz
- Monsieur Jacques Läderach

Les scrutateurs acceptent leur mandat.

**Jean-Daniel Pointet** demande aux scrutateurs de compter le nombre de citoyens dans la salle. Au total 53 personnes sont dénombrées.

Les participants sont informés que les débats seront enregistrés et que les personnes demandant la parole sont priées d'attendre le micro et de s'annoncer avant leur intervention.

\* \* \*

## **1. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2015**

Le procès-verbal de la dernière Assemblée communale n'est pas lu en assemblée ; il pouvait être consulté voire obtenu auprès de l'Administration communale dans les 10 jours précédant l'assemblée.

**Jean-Daniel Pointet** demande aux citoyens si quelqu'un a des remarques par rapport au procès-verbal.

La parole n'étant pas demandée, il est procédé au vote. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

## **2. COMPTES 2015**

### **2.1 Compte de fonctionnement**

Le Syndic passe les chapitres financiers en revue, ne citant que les montants de moyenne à grande importance. Aucun développement n'a été nécessaire, les comptes ne présentant pas de particularité.

Aucune remarque ni question n'est survenue jusqu'au dernier chapitre.

### **Chapitre 9 : Finance et impôts**

#### **900.319.02 Attribution de risque de taxation**

L'an dernier un chiffre négatif apparaissait. Une modification a été opérée pour l'imputation de l'attribution de risque de taxation mais le principe de calcul est resté identique à savoir, la prise en considération de la moitié de l'impôt provisoire sur le bénéfice des personnes morales fixé en juin de l'année courante par le Service des contributions.



# Commune de Cressier

## 900.401.90 Extourne de risque de taxation

Les montants attribués au risque de taxation sont extournés au moment où les taxations deviennent définitives.

Pour que les écritures comptables y relatives soient plus transparentes, un compte a été créé en produits sous la rubrique impôts.

Ce nouveau compte 900.401.90 démontre cette année :

Extourne de la retenue 2013	CHF 478'964.00	(remboursée en 2015)
Extourne 2014 calculée	<u>CHF 1'085'575.00</u>	(risque de taxation 2014 diminué de la différence à rembourser en 2016)
Total	CHF 1'564'539.00	

## 942 Immeubles du patrimoine financier

### 942.424.00 Gain sur la vente de terrains

Le montant de CHF 133'600.00 reporté concerne un solde d'une vente de terrain effectuée en 2010.

### 990.332.00 Amortissements supplémentaires

Ceux-ci s'élèvent à CHF 1'060'409.80.

**Michel Müller** demande la parole. Il aimerait savoir quel terrain concerne la vente enregistrée sous le compte 942.424.00. Il pense que cette vente n'a pas été traitée par l'Assemblée communale.

**Jean-Daniel Pointet** répond que la vente a bien passé par l'assemblée en mai 2009 ; il s'agit du terrain pour la fromagerie. Les clauses du contrat de vente stipulaient un paiement partiel en 2010 et le solde 5 ans plus tard.

Personne ne redemande la parole

Le récapitulatif des chapitres des comptes de fonctionnement est le suivant :

		<b>Comptes 2015</b>	
<b>TOTAUX FONCTIONNEMENT</b>		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
0.	ADMINISTRATION	472'809.85	67'660.45
1.	ORDRE PUBLIC	122'383.00	78'360.40
2.	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	1'143'825.90	45'874.40
3.	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	150'334.60	35'472.55
4.	SANTE	325'323.50	1'103.45
5.	AFFAIRES SOCIALES	371'749.95	27'345.85
6.	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	363'796.65	74'799.60
7.	PROTECTION-AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	409'811.15	367'151.90
8.	ECONOMIE	17'120.35	19'406.35
9.	FINANCES ET IMPOTS	3'684'592.54	6'398'288.75
	<b>Excédent de revenu</b>	<b>7'061'747.49</b>	<b>7'115'463'70</b>
		<b>53'716.21</b>	

**Le président de la commission financière lit le rapport établi concernant le compte de fonctionnement (voir rapport)**



# Commune de Cressier

---

## **2.2. Comptes d'investissement**

Les chapitres 0 à 3 et 5 ne contiennent pas d'investissement.

<b>400.552.00 Part. à l'agrandissement de l'hôpital de Meyriez</b>	<b>CHF 266'493.15</b>
L'hôpital est terminé. Les délais et budgets ont été tenus. Attendre le décompte final pour clore l'investissement.	
<b>610.521.00 Participation aménagement route cantonale (carrefour)</b>	<b>CHF 10'000.00</b>
Cet investissement n'est toujours pas terminé, les décomptes de l'Etat ainsi que des frais pour l'aménagement du centre devraient être établis sur 2016.	
<b>620.500.00 Sécurité piétonne</b>	<b>CHF 62'430.00</b>
CHF 50'000.00 pour la couche de revêtement de la porte Nord et un solde pour le raccordement électrique de l'éclairage public composent les engagements 2015.	
<b>620.501.02 Route de l'Ecole (école – croix)</b>	<b>CHF 53'964.05</b>
Un reliquat nous est parvenu courant 2015. En effet, les honoraires d'ingénieurs et un solde des travaux de construction nous ont été facturés une année plus tard.	
<b>620.501.05 Réfection Route Gonzague de Reynold</b>	<b>CHF 589'420.45</b>
Les travaux ont commencé en août 2015. Les engagements seront reportés en 2016.	
<b>700.501.03 Maillage principal au réseau d'eau</b>	<b>CHF 26'762.00</b>
Un solde d'indemnité et un décompte TVA a encore été établi.	
<b>710.501.03 Assainissement de la zone de Fomet</b>	<b>CHF 26'784.00</b>
Il s'agit des frais d'ingénieurs engagés pour la mise au point du projet.	
<b>740.501.01 Aménagement cimetière partie ouest</b>	<b>CHF 3'000.55</b>
La somme est à attribuer aux travaux effectués sur les colonnes d'entrée.	
<b>790.501.00 Aménagement de la zone artisanale</b>	<b>CHF 11'880.00</b>
Il s'agit des frais d'ingénieurs engagés pour la mise au point du projet.	
<b>811.610.00 Participation de tiers</b>	<b>CHF 2'687.00</b>
Le solde de la participation de Morat à la construction de la desserte forestière.	
<b>942.503.04 Crédit de construction Centre Village</b>	<b>CHF 1'463'684.40</b>
Les travaux ont commencé en 2015. Les engagements seront reportés en 2016.	
<b>942.509.01 Installation chauffage à distance CAD</b>	<b>CHF 46'553.20</b>
Les travaux ont commencé en 2015. Les engagements seront reportés en 2016.	
<b>942.509.01 Crédit d'étude projet Centre Village</b>	<b>CHF 229'778.80</b>
Le projet centre village se poursuit. Le crédit d'étude étant inclus dans la demande de crédit de construction, il sera utilisé au fur et à mesure des avancements des travaux.	
<b>942.600.00 Ventes de terrain</b>	<b>CHF 133'600.00</b>
Ce montant correspond au solde d'une vente de 2010.	

Le compte des investissements présente un total de charge de CHF 2'790'660.60 et des produits à hauteur de CHF 457'996.35. Le résultat de solde par un excédent de charge de CHF 2'332'664.25.



# Commune de Cressier

---

## **Le président de la commission financière lit le rapport établi concernant le compte d'investissement (voir rapport)**

Rapport de la commission financière lu par son président **Claude Maier** :

### ***Rapport de la Commission financière***

#### ***Assemblée communale du mardi 10 mai 2016 :***

*La Commission financière avait été invitée, le 21 avril dernier, à une séance d'information relative aux comptes de l'année 2015 de la Commune de Cressier. Le Conseil communal, représenté par Monsieur Jean-Daniel Pointet, syndic, Madame Sylvie Staehlin, secrétaire et caissière communale, et la Fiduciaire Jordan participaient également à cette séance. Les membres de la Commission financière présents étaient Monsieur Claude Maier, Président, Madame Christiane Pilloud, secrétaire et Monsieur Bruno Gross. Ils étaient en possession d'un exemplaire du bilan, des comptes de fonctionnement et des comptes d'investissement 2015. Le fait que la Commission financière soit également en contact avec la fiduciaire est très positif et amène une grande transparence, ceci s'était déjà réalisé pour les comptes de l'année 2012, 2013 et 2014 et la Commission financière apprécie beaucoup.*

#### ***Comptes 2015***

*La Commission financière s'est réunie le lundi 2 mai 2016 dans les locaux de l'Administration communale, pour une dernière vérification des comptes 2015. Lors de cette réunion, nous avons bénéficié de la présence de M. Jean-Daniel Pointet et de Madame Sylvie Staehlin qui avait également établi un document avec les commentaires nécessaires à une bonne compréhension des différences entre budgets et comptes.*

#### ***Comptes de fonctionnement***

*La Commission financière n'a aucune remarque particulière à signaler sur la très bonne tenue des comptes. Cette année encore, un merci tout spécial à Madame Staehlin pour son engagement, sa précision et son professionnalisme.*

*Le budget 2015 indiquait un bénéfice de 575'940 francs et le bénéfice atteint pour les comptes 2015 est de 53'716.21 francs. Précisons cependant que plus de 1'060'000 francs d'amortissements supplémentaires ont été réalisés.*

*L'écriture de l'attribution de risque de taxation influe bien évidemment sur le bénéfice, mais comme nous le savons, nous devons toujours rester très prudents sur le niveau élevé d'entrée d'impôts qui varie d'une année à l'autre et le Conseil communal en tient compte.*

*En résumé, nous pouvons dire que le budget a été bien tenu, hormis certaines dépenses liées aux cantons. Nous relevons également la parfaite tenue des comptes.*



# Commune de Cressier

---

*La Commission financière a pris connaissance du rapport de l'organe de révision, la fiduciaire Jordan, rapport une fois de plus élogieux pour le Conseil communal et, tout particulièrement pour notre caissière. La fiduciaire a apprécié – nous citons – la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La fiduciaire recommande d'approuver les comptes annuels tels qu'ils sont présentés.*

## **Comptes d'investissements**

*La commune a procédé à un certain nombre d'investissements pour un montant de 2'790'660.60 francs.*

*Une dépense d'env. 266'000.00 francs a été faite pour la suite de l'agrandissement de l'Hôpital de Meyriez. Les travaux sont terminés et nous attendons le décompte final.*

*Notre participation pour la suite des travaux du carrefour de Jentes s'élève à 10'000.- francs, mais il manque encore quelques factures pour considérer cet investissement comme terminé.*

*D'autres dépenses ont été réalisées dans le projet de la suite de la sécurité piétonne pour une somme de 62'340.00. Une mauvaise surprise concernant la route de l'école est survenue dans le courant 2015, 53'000.00 francs d'arriérés ont été facturés.*

*Sous la rubrique Protection et Aménagement de l'environnement des dépenses ont été réalisées pour une somme de 68'400.00 francs. Nous avons encaissé la somme de 192'000.00 francs comme subventions cantonale pour le maillage et la somme de 129'000.00 comme taxes de raccordement.*

*En ce qui concerne le projet centre village, il suit son cours. Les dépenses pour 2015 s'élèvent à 1'700'000.00 francs et concerne le crédit de construction, le crédit d'étude et le chauffage à distance. La dépense pour la réfection de la route Gonzague de Reynold pour l'année 2015 s'élève à 589'000 francs.*

*Pour notre information, le Conseil communal nous a présenté le tableau des comparaisons entre le budget et les adjudications du projet centre village. Les chiffres se tiennent et le budget est respecté.*

*Comme nous l'avons fait pour les comptes d'investissement les années précédentes, nous communiquerons à l'Assemblée communale (dans la mesure du possible lors de l'Assemblée de décembre 2016) les résultats détaillés des investissements terminés, comparés au budget initial.*

*Nous saluons l'excellente qualité du travail réalisé, ainsi que l'engagement du Conseil communal à présenter des comptes équilibrés par rapport au budget et c'est la raison pour laquelle nous proposons à l'Assemblée communale d'accepter les comptes de fonctionnement et d'investissement de l'année 2015.*

*Cressier, le 3 mai 2016/cp*

*Au nom de la Commission financière  
Le président :  
Claude Maier*

*La secrétaire :  
Christiane Pilloud*



# Commune de Cressier

---

Le **Syndic** remercie **Claude Maier** et demande à l'assemblée si des questions ou remarques subsistent. Comme ce n'est pas le cas, il procède au vote pour l'acceptation des comptes de fonctionnement et d'investissements 2015. Ceux-ci sont acceptés à 52 voix et 1 abstention.

**Jean-Daniel Pointet** termine le point des comptes en remerciant les membres de la commission financière pour leur investissement et adresse également des remerciements à la boursière ainsi qu'à Madame Myriam Chamorel pour leur travail. L'Assemblée applaudit ces personnes chaleureusement.

### **3. Nominations des membres des commissions communales pour la période administrative 2016-2021**

#### **La commission financière**

La commission financière se compose de cinq membres qui sont désignés par l'Assemblée communale.

Cinq personnes se représentent pour la prochaine période:

Madame Christiane Pilloud  
Monsieur Sébastien Aebischer  
Monsieur Bruno Gross  
Monsieur Claude Maier  
Monsieur René Morandi

Le **Syndic** demande si d'autre personne souhaite se porter candidate.

Comme ce n'est pas le cas, l'assemblée choisit le mode d'élection par voie tacite et applaudit les membres en liste.

#### **La commission d'aménagement et d'énergie**

La commission d'aménagement est composée de cinq membres dont trois sont désignés par l'Assemblée communale. Le Syndic précise que seul Monsieur Werthmüller a démissionné pour raison professionnelle. Madame Astrid Muller s'est portée candidate ce dont il la remercie. Les deux autres membres se représentent.

Proposition pour la prochaine période:

Madame Astrid Muller  
Messieurs Christophe Hayoz  
Hans Koehli

Le Syndic demande si d'autre personne souhaite se porter candidate.

Comme ce n'est pas le cas, l'assemblée choisit le mode d'élection par voie tacite et applaudit les membres en liste.



# Commune de Cressier

---

## **La commission de naturalisation**

La commission de naturalisation est composée de cinq membres dont quatre sont désignés par l'Assemblée communale.

Quatre personnes se représentent pour la prochaine période:

Mesdames	Fabienne Defferrard Anne-Laure Muller
Messieurs	Guido Bachmann Christophe Savoy

Le Syndic demande si d'autre personne souhaite se porter candidate.

Comme ce n'est pas le cas, l'assemblée choisit le mode d'élection par voie tacite et applaudit les membres en liste.

## **4. Mode de convocation pour l'Assemblée communale pour la période administrative 2016 - 2021**

Le mode de convocation actuel s'effectue par:

- Publication dans la feuille officielle du canton de Fribourg
- Affichage au pilier public
- Distribution de la convocation à tous les ménages
- Publication par le biais du site internet de la commune ([www.cressier.ch](http://www.cressier.ch))

Le Conseil communal propose le maintien de ce mode pour la période administrative 2016 – 2021.

Personne ne se manifeste dans la salle, le vote s'effectue à main levée et l'acceptation du mode de convocation proposé est acceptée de manière unanime.

## **5. Délégation de compétences au Conseil communal pour transactions immobilières jusqu'à CHF 50'000.00 par objet**

Le 17 mai 2011, l'Assemblée communale accordait au Conseil communal la compétence de transactions immobilières jusqu'à hauteur de CHF 50'000.00 par objet, pour la période administrative 2011-2016.

Le Conseil communal propose le maintien de ce mode pour la période administrative 2016 – 2021.

Personne ne se manifeste dans la salle, le vote s'effectue à main levée et la délégation de compétence, telle que proposée, est acceptée de manière unanime.



# Commune de Cressier

---

## **6. Délégation de compétences au Conseil communal pour la vente de terrain de la zone artisanale à hauteur de CHF 100.00 à CHF 110.00 / m<sup>2</sup> aménagé**

L'Assemblée communale du 17 mai 2011 délègue au Conseil communal, la compétence de vendre du terrain de la zone artisanale à hauteur de CHF 100.00 à CHF 110.00 / m<sup>2</sup> aménagé.

Le Conseil communal propose de renouveler cette compétence pour la prochaine période administrative 2016 - 2021.

**Jean-Daniel Pointet** passe la parole à l'Assemblée communale.

**Michel Müller** voudrait connaître le motif de maintien de cette compétence.

**Jean-Daniel Pointet** répond qu'il reste une surface d'environ 6'000.00 m<sup>2</sup> à vendre dans la zone artisanale. En général un acheteur désire acquérir un terrain de suite et si la vente doit passer devant l'assemblée une perte de temps pourrait faire échouer la vente.

**Michel Muller** demande que le Conseil communal assure la transparence des éventuelles ventes qui devront être présentées aux citoyens. Il dit que parfois les autorités ont procédé à des transactions et que l'Assemblée communale n'a été que très peu renseignée. C'est sans méfiance envers le Conseil communal que Monsieur Muller demande ceci.

**Jean-Daniel Pointet** dit qu'au niveau de la transparence il est difficile de faire mieux qu'actuellement. En effet, tout est expliqué autant par le journal communal qui paraît deux fois par an que lors des assemblées communales où tout est exposé en détail. Par contre, le Syndic précise que ce terrain ne sera pas vendu dans le but d'y construire un dépôt. Le désir est de créer des places de travail sur la place. Pour l'instant aucun projet n'est en cours.

**Catherine Keller** demande si lors de la vente de terrain un droit de préemption est conclu en faveur de la commune. Elle pense qu'il ne faudrait pas que ces objets soient sujets à des opérations financières.

**Jean-Daniel Pointet** répond qu'en principe le droit de préemption est inscrit pour toutes ventes de la commune. De plus il précise que si des conditions spéciales devaient être conclues lors de la vente, celles-ci tombent en cas de revente dudit terrain à autrui ; elles ne sont pas reconductibles.

**Claude Maier** demande, pour rafraîchir sa mémoire, si la commission financière est informée en cas d'utilisation des délégations de compétences.

**Jean-Daniel Pointet** répond que la délégation de compétences n'exige pas d'information particulière

Plus personne ne se manifeste dans la salle, le vote s'effectue à main levée et la délégation de compétence telle que proposée est acceptée à 52 voix et une abstention.



# Commune de Cressier

---

## 7. Divers

**Le Syndic** ouvre ce point en parlant de l'avance du projet Centre-Village qui se passe très bien. L'ossature de bois dans le rural de la grande ferme et de la petite ferme est pratiquement terminée, la couverture est en cours pour la grande ferme. Le bâtiment Gonzague est terminé, les aménagements intérieurs (électricité, chauffage, sanitaire etc.) sont en cours de réalisation. Le bâtiment des communs est très avancé. Le gros œuvre de la porcherie est terminé, la partie bois sera entamée prochainement. Les canalisations sont à 90% terminées. Une liaison pour le chauffage à distance entre le Centre-Village et la halle a débuté et celle entre Centre-Village et l'école par forage dirigé est réussie.

Jean-Daniel Pointet parle des finances. Pour l'instant, le montant du crédit voté de CHF 10'260'000.00 dont CHF 860'000.00 de réserve (10%) n'a pas été atteint. Après l'ouverture des soumissions et tenant compte des prix complémentaires, ladite réserve n'est pas touchée et le total est plus bas que prévu. La situation est bonne.

### Assainissement de la Combe de Fomet

Nous rencontrons quelques difficultés avec l'autorité foncière cantonale pour obtenir le terrain nécessaire à la construction de la digue de retenue des eaux qui descendent par Fomet. Nous espérons vivement qu'une solution sera trouvée rapidement.

### Route Gonzague de Reynold

Une partie est encore sans trottoir. Une grande partie des échafaudages du Centre Village a été enlevée, la construction du trottoir pourra bientôt continuer.

Le Syndic passe la parole aux citoyens.

**Rose Steinmann** demande s'il s'agit bien d'une sortie de garage qui se fera sur la Route Gonzague de Reynold.

**Jean-Daniel Pointet** confirme qu'il s'agit bien d'une sortie de garage sur la route mais que la distance sera aux normes exigées afin d'avoir la visibilité à 50 m, la limitation de vitesse étant à 50 km/h.

**Christophe Savoy** prend le micro en précisant que son intervention n'a rien à voir avec le Centre-Village mais qu'il s'agit plutôt d'une présentation festive. En effet, dans une année aura lieu le giron du lac. L'Elite de Cressier a la chance d'organiser cette rencontre musicale pour la quatrième fois. Pour la petite histoire, c'est Cressier qui a fondé cette manifestation en 1964 et l'a organisée en 1993 pour la dernière fois. Certains quotidiens ont déjà relaté le communiqué de presse, Freiburger Nachrichten excepté. Ce mot pour dire que la première échéance aura lieu le 8 octobre prochain, ici même dans la halle polyvalente. Un souper de soutien ouvrira les festivités du giron avec une fondue, animation musicale et une tombola exceptionnelle. Les places seront limitées alors l'inscription des participants est nécessaire. Le nom de la fête sera Cressendeau – le but en soi, rassembler et fédérer les sociétés locales du district du lac ainsi que la population et les communes du Lac qui seront invitées. Un grand cortège sera organisé avec les écoles. Sont attendus 300 musiciennes et musiciens, plus de 3000 visiteurs sur les trois jours du 2,3 et 4 juin 2017. De plus amples informations suivront. La société de musique compte sur tout le monde pour la soutenir ; les bénévoles sont les bienvenus. Monsieur Willi Aebi est le Président du comité du Giron.

Plus personne ne demande la parole dans la salle.



# Commune de Cressier

---

**Madeleine Hayoz** profite également d'inviter chacune et chacun à la fête villageoise du 11 juin à l'école de Cressier. Le thème sera les 20 ans de la bibliothèque de Cressier, les 10 ans de la bibliothèque du Cheval savant et les 40 ans de la photo de la semaine qui donnera lieu à une exposition de Marcel Julmy.

**Jean-Daniel Pointet** reprend la parole et remercie ses trois collègues du Conseil communal issus de la dernière législature et aussi ceux qui ont quittés les autorités. Un magnifique travail a été accompli durant ces cinq dernières années. Un applaudissement général ovationne les membres.

Il poursuit et adresse un remerciement tout particulier à Madame Régula Annichini qui a œuvré durant cette période administrative 2011-2016 au service de la santé et des affaires sociales comme du sport. Son engagement a toujours été complet ce qui est très important. Un grand merci floral lui est adressé pour son aide. Madame Annichini est applaudie par l'assemblée.

La deuxième personne que **le Syndic** veut remercier n'est malheureusement pas présente. Il s'agit de Monsieur Jacques Hayoz qui est entré au Conseil en 2001 et qui a passé trois législatures à s'occuper du cimetière, de la gestion des déchets, de la forêt et de l'agriculture. Jacques Hayoz a fourni un grand travail. Le Syndic demande à ce qu'il soit également applaudi.

**Le Syndic** passe ensuite au troisième membre qui a quitté les autorités, Marcel Julmy. Il est entré en fonction en cours de législature en remplacement de feu Jean-Jacques Sunier. Un des dicastères qu'il a géré, l'épuration des eaux, est une tâche ingrate car sans être du métier la difficulté est notoire. Il a consciencieusement pris les problèmes en main. Un grand merci pour les trois ans de collaboration est adressé à Marcel Julmy. L'assemblée applaudit.

Comme personne ne demande la parole **le Syndic** invite les personnes présentes à prendre le verre de l'amitié et clôt ainsi l'assemblée de printemps.

La séance est levée à 21h10.

Le Syndic :

La secrétaire :